



# Accueil de loisirs de Montauroux

## Projet pédagogique

Vacances de Printemps  
Du lundi 7 Avril au vendredi 18 Avril 2025

**Thème** : « Incroyable talent » et « Forteresses et chevaliers du Moyen Âge »



Organisateur : Mairie de Montauroux

Direction : Alexia DIEMUNSCH, Noëlla CAPPELLO, Aline CAIROLI

# Sommaire

## 1. Introduction

## 2. Présentation

2.1. Environnement

2.2. Présentation de l'A.C.M

## 3. Les projets

3.1. Le projet éducatif

3.2. Les besoins de l'enfant

3.3. Les objectifs pédagogiques

3.4. Le thème des vacances

## 4. L'équipe pédagogique

4.1. Organigramme de l'équipe pédagogique de la structure

4.2. Le rôle de chacun

## 5. Le fonctionnement

5.1. Vie quotidienne

5.2. Communication

5.3. Les activités et les sorties

5.4. Le matériel pédagogique

5.5. Les transports

5.6. Santé

5.7. Sécurité

5.8. Hygiène

## 6. Les règles de vie

## 7. L'évaluation

7.1. Retour des enfants

7.2. Retour des parents

## 8. Conclusion

# 1.Introduction

Ce projet pédagogique définit le fonctionnement et les orientations de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la commune de Montauroux, en cohérence avec les objectifs éducatifs de l'organisateur. Élaboré par l'équipe de direction, il constitue un document de référence tout en restant ouvert aux contributions et aux initiatives de chacun : animateurs, enfants et familles. Il vise à enrichir nos pratiques grâce à l'expérience et aux compétences de l'ensemble des acteurs impliqués. Sa mise en œuvre sur le terrain garantit une action éducative cohérente et partagée par toute l'équipe. Il doit être exploité de manière dynamique et évolutive afin d'assurer un accueil de qualité et un épanouissement optimal des enfants.

## 2.Présentation

### 2.1. Environnement

Montauroux est une commune située dans le département du Var, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Nichée à 400 mètres d'altitude, elle offre une vue panoramique sur les monts de l'Estérel et le lac de Saint-Cassien. Proche de Grasse (20 km) et de Fréjus-Saint-Raphaël (30 km), elle fait partie du pays de Fayence, un territoire vallonné entre mer et montagne. Son environnement naturel, composé de forêts, collines, et cours d'eau, favorise les activités de plein air comme la randonnée et les sports nautiques.

En 2021 la population était de 6685 habitants (données officielles de l'INSEE), aujourd'hui elle est d'environ 7900 habitants (recensement 2025). Cette population est en croissance, avec une augmentation notable du nombre de familles et d'enfants âgés de moins de 25 ans. Cette évolution démographique souligne l'importance d'adapter les services, notamment en matière d'accueil de loisirs, afin de répondre aux besoins des jeunes habitants en proposant des activités, favorisant épanouissement et intégration dans la vie communale.



## 2.2. Présentation de l'A.C.M

### Descriptif :

**Organisateur :** Commune de Montauroux

**Responsable :** Mr Huet Jean-Yves, maire de la commune

**Directeurs / Directrices de l'A.C.M :** Mme Diemunsch Alexia

**Directeur(s) adjoint(s) / Directrice(s) adjointe(s) :** Mme Cappello Noëlla, Mme Cairoli Aline

**Adresse :** École Marcel Pagnol, 240 chemin du Puits, 83440 Montauroux

**Horaires :** De 7H30 à 18H du lundi au vendredi, sauf jours fériés

### La structure :

L'accueil de loisirs de Montauroux est un accueil collectif de mineurs sans hébergement qui propose des loisirs pédagogiques à destination des enfants déjà scolarisés sur la commune.

#### **Les infrastructures de l'école :**

- Deux réfectoires (maternelles et élémentaires)
- Deux dortoirs (pour la sieste des petits)
- Des sanitaires adaptés à l'âge de chacun
- Deux cours (maternelle et élémentaire)
- Une salle de pause
- Une médiathèque
- Un bureau de direction
- Quatre salles d'activités pour les élémentaires
- Quatre salles d'activités pour les maternelles
- Une salle de motricité
- Un dojo
- Un algeco

### Le public :

Enfants déjà scolarisés sur la commune (et enfants hors commune s'il reste des places) de 3 à 16 ans révolus répartis par tranche d'âge :

- 3 à 5 ans (72 places)
- 6 à 11 ans (84 places)
- 12 à 16 ans (6 places)

## La législation :

Le taux d'encadrement : 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans. Grâce au PEDT nous pouvons adapter notre taux d'encadrement à 1 pour 10 (- de 6 ans) et 1 pour 14 (+ de 6 ans).

# 3. Les projets

## 3.1. Le projet éducatif de territoire

Le projet éducatif est un document qui fixe les grandes orientations et valeurs éducatives d'une structure accueillant des enfants. Il définit les objectifs à atteindre pour aider les enfants à grandir et s'épanouir. Il permet de guider les équipes afin d'organiser les activités et l'accompagnement des enfants dans leur développement.

Le projet éducatif de territoire de la commune de Montauroux, organisateur de l'accueil de loisirs, a pour objectifs principaux :

- Organiser des échanges intercommunaux.
- Privilégier la commune et ses alentours au travers de la diversité et de la richesse de son environnement naturel, structurel et humain.
- Ouvrir des structures éducatives et sociales pour la jeunesse.
- Accueillir tous les enfants quel que soit son origine et sa culture.
- Transmettre les principes du développement durable et de respect de l'environnement aux enfants.
- Développer le vivre ensemble avec des valeurs de respect, de coopération, de solidarité, de tolérance et de partage.
- Permettre aux enfants et aux jeunes de participer à la vie locale par l'élaboration de projets collectifs, la préparation et la réalisation d'actions concrètes.
- Développer la citoyenneté.

## 3.2. Les besoins de l'enfant

<b>Les besoins de l'enfant</b>					
<b>Les différents besoins</b>	<b>Physiologiques</b>	<b>Affectifs</b>	<b>Cognitifs</b>	<b>Sociaux</b>	<b>Besoin d'autonomie</b>
<b>3-6 ans : La petite enfance en autonomie croissante</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Sommeil suffisant et régulier</li> <li>-Une alimentation équilibrée</li> <li>-Une bonne hydratation</li> <li>-Une activité physique quotidienne</li> <li>-Apprentissage de la propreté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Encouragements</li> <li>-Cadres sécurisants</li> <li>-Rituels rassurants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Développement du langage</li> <li>-Découverte des règles et des apprentissages de base</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Premiers jeux en groupe</li> <li>-Apprentissage du partage et des règles de vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Commencer à faire seul (s'habiller, manger, aller aux toilettes)</li> </ul>
<b>6-9 ans : L'exploration et l'apprentissage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Activité physique régulière</li> <li>-Alimentation équilibrée</li> <li>-Bon sommeil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Valorisation des réussites</li> <li>-Encouragements dans les apprentissages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Curiosité</li> <li>-Soif d'apprendre</li> <li>-Développement de la lecture</li> <li>-Du raisonnement logique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Jeux coopératifs</li> <li>-Amitiés importantes</li> <li>-Gestion des conflits</li> <li>-Respect des règles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Prise de décisions</li> <li>-Développement des responsabilités (petites tâches)</li> </ul>
<b>9-12 ans : La préadolescence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Équilibre entre activité physique, repos et alimentation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Affirmation de soi</li> <li>-Besoin de reconnaissance par les pairs et les adultes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Approfondissement des connaissances</li> <li>-Esprit critique</li> <li>-Envie de comprendre le monde</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Importance du groupe</li> <li>-Gestion des émotions et des conflits</li> <li>-Coopération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Prise d'initiative</li> <li>-Envie d'explorer de nouvelles responsabilités</li> </ul>
<b>13-16 ans : L'adolescence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Sommeil souvent décalé</li> <li>-Alimentation et activité physique adaptées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Recherche d'identité</li> <li>-Besoin de confiance et d'écoute</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Développement de l'esprit critique</li> <li>-Approfondissement des savoirs et compétences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Affirmation dans un groupe</li> <li>-Construction de l'indépendance</li> <li>-Gestion des relations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Prise de responsabilités</li> <li>-Préparation à la vie d'adulte</li> </ul>

### 3.3. Les objectifs pédagogiques

Les objectifs opérationnels seront réalisés par les animateurs à partir des objectifs généraux en fonction de l'âge et des capacités des enfants.

Objectifs pédagogiques généraux	Objectifs pédagogiques opérationnels	Les objectifs d'actions
<b>Favoriser les relations fondées sur le respect</b>	Favoriser le respect des camarades, des animateurs, et du matériel	Mettre en place avec les enfants des règles de vie
		Instaurer des temps de dialogue et de communication
		Appliquer les règles de politesse au quotidien
<b>Favoriser la coopération et l'entraide</b>	Développer l'entraide lors des activités, les temps de vie quotidienne et initier les enfants aux jeux de coopérations	Mettre en place des activités intergénérationnelles (CM2-CP)
		Créer des grands jeux autour de la coopération
		Inciter les enfants à aider leurs camarades sur les temps de vie quotidienne
<b>Favoriser l'autonomie durant les moments de vie quotidienne</b>	Encourager les enfants dans leur prise d'initiative, les rendre acteur de leur temps de loisirs.	Proposer aux enfants de faire des choix
		Leur attribuer de petites responsabilités
		Laisser les enfants essayer seuls avant d'intervenir
<b>Favoriser l'expression de l'opinion de chacun et son libre arbitre</b>	Développer le sens critique de chacun, savoir défendre ses opinions et amener au débat. Être capable d'intervenir et défendre ses valeurs	Utiliser des outils d'expression adaptés : dessins, mimes, marionnettes, boîte à idées
		Proposer des débats adaptés à leur âge
		Encourager à exprimer ses émotions et à comprendre celles des autres
<b>Développer la citoyenneté</b>	Apprendre le respect des règles et des autres Responsabiliser les enfants dans la vie collective Sensibiliser aux valeurs citoyennes	Sensibiliser à la notion de droit et de devoirs en fonction de l'âge des enfants Établir ensemble un code de vie avec des règles claires et expliquées
		Aborder des thèmes comme la solidarité, la tolérance, l'égalité et le respect de l'environnement et organiser des actions concrètes : collecte solidaire, entraide entre pairs, journée éco-responsable...
		Leur confier des missions : gestion du matériel, aide aux plus jeunes, tri des déchets

### 3.4. Le thème des vacances

Dans le cadre de notre accueil de loisirs nous avons choisi deux thématiques captivantes qui permettront aux enfants d'explorer différentes facettes de leur créativité et de leur culture.

- **1<sup>re</sup> semaine : « Incroyable talent », l'expression et la valorisation des compétences :**

Cette première semaine sera consacrée à la découverte des talents et à l'expression individuelle et collective des enfants. À travers des activités artistiques, sportives et ludiques. Ils auront l'opportunité de mettre en avant leurs compétences, qu'elles soient dans la danse, le chant, le dessin, l'acrobatie ou toute autre discipline qui les passionne.

Pourquoi ce choix ? Dans notre commune, nous constatons que les enfants n'ont pas toujours l'occasion d'explorer et de montrer leurs talents dans leur quotidien. En leur offrant un espace où ils peuvent oser s'exprimer, nous favorisons leur confiance en eux et leur esprit d'initiative. Ce projet est aussi une opportunité de valoriser la diversité des talents présent au sein du groupe et d'encourager le partage et la bienveillance entre les enfants.

- **2<sup>ème</sup> semaine : « Forteresses et chevaliers du Moyen Âge », une immersion historique et ludique :**

Pour cette deuxième semaine, nous plongerons les enfants dans l'univers fascinant du Moyen Âge, à travers des activités autour des châteaux forts, des chevaliers, des légendes et de la vie médiévale. Ils pourront construire leur propre forteresse, créer des blasons, s'initier aux jeux médiévaux et découvrir les valeurs de cette époque.

Pourquoi ce choix ? Notre commune possède un patrimoine historique riche, avec des vestiges et une culture locale qui rappellent cette époque. Pourtant, beaucoup d'enfants méconnaissent l'histoire de leur propre territoire. Ce projet leur permettra de se réapproprier ce patrimoine, d'enrichir leur culture générale tout en s'amusant. De

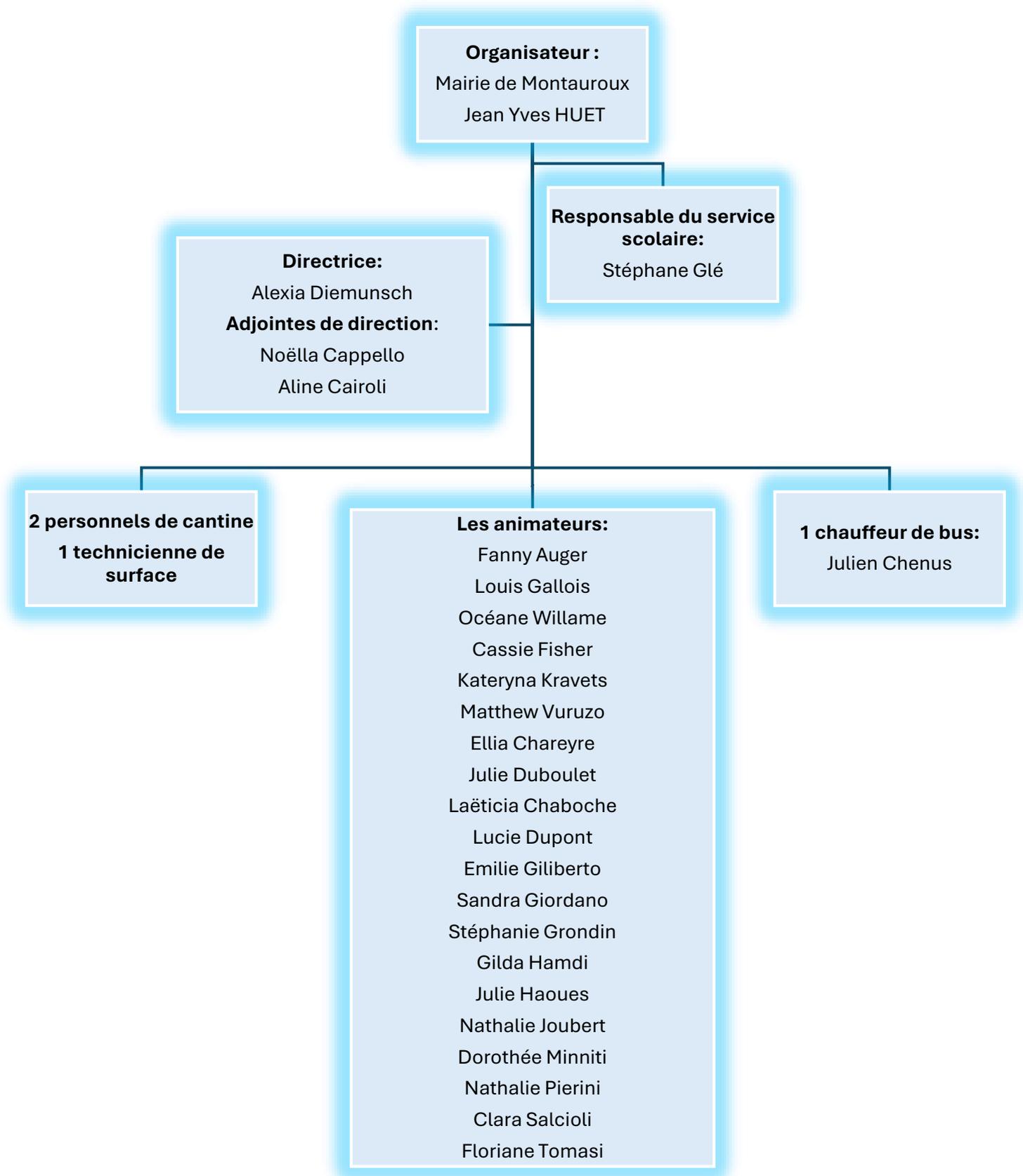
plus, la période médiévale est propice à l'imaginaire et aux jeux de rôle, ce qui favorise leur engagement actif dans les activités.

À travers ces deux thématiques, nous souhaitons offrir aux enfants une expérience à la fois éducative, immersive, et amusante, en lien avec les réalités et les richesses de notre commune. Ces semaines seront une occasion unique de développer leurs talents, d'apprendre en s'amusant et de partager des moments inoubliables.

Nous sommes impatients de voir les étoiles dans leurs yeux et les talents émerger dans un cadre bienveillant et stimulant.

## 4. L'équipe pédagogique

### 4.1. Organigramme de l'équipe pédagogique de la structure



## 4.2. Le rôle de chacun

### Directeur

- **Encadrer et animer l'équipe:** recruter former et accompagner les animateurs
- **Assurer la sécurité des enfants:** veiller au respect des normes d'hygiène, de sécurité et de bien-être
- **Mettre en oeuvre le projet pédagogique:** coordonner les activités en cohérence avec les objectifs éducatifs
- **Gérer l'organisation et l'administratif:** planning, budget, relation avec les partenaires et les familles
- **Favoriser un cadre bienveillant et inclusif:** garantir un environnement respectueux et épanouissant pour les enfants

### Directeur adjoint

- **Rôle complémentaire auprès du directeur:** il l'accompagne dans la mise en oeuvre du projet pédagogique et dans l'organisation de la vie quotidienne
- **Prise de responsabilités en l'absence du directeur**

### Animateur

- **Encadrer et assurer la sécurité** des enfants en veillant à leur bien-être physique et moral
- **Proposer et animer des activités** ludiques, éducatives, sportives ou culturelles adaptées à l'âge des enfants
- **Participer à la mise en oeuvre du projet pédagogique** en lien avec les valeurs et objectifs de la structure
- **Favoriser la socialisation et l'autonomie** des enfants à travers des temps de vie collective
- **Communiquer avec les familles** et faire le lien avec l'équipe d'animation et les parents

### Assistant sanitaire

- **Veiller à l'hygiène et à la sécurité sanitaire** des enfants (gestion des soins, respect des protocoles d'hygiène)
- **Gérer la pharmacie et les traitements médicaux** des enfants selon les prescriptions médicales et les autorisations parentales
- **Tenir à jour le registre des soins**

### Surveillant baignade

- **Assurer la surveillance** et prévenir les risques de noyade ou d'accidents.
- **Veiller au respect des règles de sécurité** (comportement des enfants, conditions météorologiques, état du matériel)
- **Intervenir en cas d'incident** et porter secours si nécessaire
- **Encadrer et animer les activités aquatiques** de manière ludique et sécurisée
- **Sensibiliser les enfants aux bonnes pratiques** en milieu aquatique

## 5. Le fonctionnement

### 5.1. Vie quotidienne

<u>Journée type à l'accueil de loisirs</u>	
7H30-9H	<b><u>Temps d'accueil du matin :</u></b> Les enfants sont accueillis par la direction, puis dirigés vers leur animateur référent, dans leur salle, où ils pourront poser leurs affaires. Les animateurs pointent les enfants sur leurs listings et sont disponibles pour recevoir les enfants, ils prennent en compte les informations spécifiques (fatigue, humeur de l'enfant...)
9H-9H30	<ul style="list-style-type: none"><li>- Temps libre dans la cour, chants...</li><li>- Mise en place des activités du matin</li></ul>
9H30-12H	<b><u>Activité du matin de 9H30 à 11H :</u></b> Les activités se déroulent à l'intérieur ou à l'extérieur. Elles sont préparées et encadrées par l'équipe d'animation et favorise l'épanouissement, la socialisation, l'autonomie et la découverte culturelle. <b><u>Temps libre dans la cour de 11H30 à 12H</u></b>
11H30-14H	<b><u>Pause méridienne :</u></b> Les repas s'effectuent à 11H30 pour les maternelles et à 12H pour les élémentaires. Après les activités de la matinée, les animateurs organisent un retour au calme, et effectuent un passage aux toilettes avant le repas. Les animateurs mangent à table avec les enfants et participent au temps du repas, afin qu'il soit un moment de partage, calme et convivial. Ils veilleront au bon déroulement du repas et proposeront aux enfants de goûter à chaque plat. À la fin du repas les enfants sortent dans le calme. Le repas est suivi d'un temps libre sous la surveillance des animateurs pour les + de 6 ans (jeux de ballons, coloriages...) ; et d'un temps calme pour les -de 6 ans (histoires, chants, dessins...). Pour les plus petits, un temps de repos (sieste) se fera dans le dortoir sous la surveillance d'un animateur. Pendant ce temps une partie des animateurs met en place les activités de l'après-midi.
14H-16H	<b><u>Activité de l'après-midi :</u></b> Même principe que pour les activités de la matinée
16H-17H	<b><u>Goûter et temps libre :</u></b> À partir de 16H les enfants prennent leur goûter dans le calme. Le temps du goûter permet de faire un retour sur la journée. Animateurs et enfants pourront exprimer leur ressenti. Le goûter est suivi d'un temps libre ou de petits jeux.
17H-18H	<b><u>Temps d'accueil du soir :</u></b> Départ des enfants entre 17H et 18H. Les enfants sont répartis en petits groupes sur des ateliers encadrés par les animateurs. L'accueil des parents est assuré par le directeur et ses adjoints. Les directeurs font un retour aux parents sur la journée de leur enfant et donnent les informations nécessaires pour les accueils suivants.

## Informations parents :

Prévoir dans le sac à dos de votre enfant : une gourde, une casquette, et pour les plus petits un change complet, un doudou, une tétine si nécessaire.

Dans un souci de respect de l'environnement, nous vous demandons de bien vouloir remplacer les bouteilles en plastique par une gourde réutilisable.

Pour garantir le bon déroulement des activités, qu'elles soient sportives ou manuelles, les enfants doivent porter une tenue confortable ainsi qu'une paire de baskets. Les vêtements inadaptés et les bijoux ou tout autre objet de valeur sont déconseillés au sein de l'accueil de loisirs.

Chaque enfant est responsable de ses affaires.

## **5.2. Communication**

### Les inscriptions :

Les informations concernant les inscriptions à l'accueil de loisirs sont envoyées par mail et publiées sur le site de la mairie de Montauroux.

Pour régler l'inscription de leurs enfants à l'accueil de loisirs, les familles ont la possibilité de le faire via le portail citoyen. Elles peuvent également se rendre au bureau des affaires scolaires, aux heures d'ouverture, pour régler la somme par chèque ou en espèces.

### **Les réunions**

#### ◇ La réunion de mise en place :

Avant l'ouverture de l'accueil de loisirs, une réunion sera organisée avec plusieurs objectifs : permettre aux participants de se présenter, rappeler les règles de sécurité, d'hygiène et de santé, ainsi que les comportements attendus et les horaires.

Il sera possible d'éclaircir certains points sur le projet pédagogique ainsi que le thème des vacances.

Le jour de l'ouverture, l'équipe d'animation arrivera dès 7H pour installer les locaux et le matériel. Chaque animateur prendra possession d'une salle qu'il devra aménager de manière accueillante, tout en laissant l'opportunité aux enfants de se l'approprier.

◇ Les réunions de suivi :

L'équipe de direction pourra organiser si nécessaire, des entretiens individuels avec les animateurs pour faire un point sur leur travail, leur comportement, leur formation. Les animateurs pourront également solliciter un entretien avec la direction ou l'adjoint en cas de problème ou de besoin.

◇ Les réunions hebdomadaires :

Chaque lundi à 18H, une réunion sera tenue pour faire le bilan de la journée et organiser les sorties de la semaine. Si besoin, des réunions supplémentaires pourront être organisées pour des raisons de service.

## **Les plannings**

Avant l'ouverture de l'accueil de loisirs, les animateurs devront compléter les plannings d'activités en fonction des tranches d'âge et du thème des vacances. Les plannings des activités hebdomadaires seront affichés à l'accueil et dans le bureau de la direction. Ils seront également accessibles depuis le site de la mairie de Montauroux.

## **Le panneau d'information**

Un panneau d'information, situé à l'accueil et accessible à tous, servira de moyen de communication entre la direction, les animateurs et les familles. Il y sera affiché divers informations, telles que la règlementation et les consignes de la DDJES.

## **Les familles**

Les parents jouent un rôle actif dans la vie de l'accueil de loisirs, notamment lors des accueils du matin et du soir. Ils auront la possibilité d'échanger avec l'équipe pédagogique pour s'informer sur le déroulement de la journée et partager leurs impressions.

En cas de besoin nous pourrons contacter les familles par téléphone et restons disponibles pour répondre à leurs questions. Certaines informations, notamment concernant les sorties, pourront être communiquées par SMS.

## **Le projet pédagogique**

Le projet pédagogique est mis à disposition des familles à l'accueil ainsi que sur le site internet de la mairie.

## **Les prestataires de service**

Les prestataires de service interviennent ponctuellement afin d'assurer une organisation optimale de l'accueil de loisirs. Ils font partie intégrante de l'équipe éducative au quotidien. La communication avec eux se fait principalement par téléphone, et les demandes de réservation se font par e-mail.

## **Communication adultes/enfants**

L'équipe d'animation veille au bien-être et à l'épanouissement des enfants au sein de l'accueil de loisirs. Les animateurs doivent échanger régulièrement avec les enfants, aussi bien sur les temps informels que pendant les activités encadrées. Ils doivent faire preuve d'attention, de dynamisme et de bienveillance, tout en restant des référents sécurisants.

## **5.3. Les activités et les sorties**

### **Les activités**

Les activités s'inscrivent dans un projet d'animation adapté à chaque groupe, en fonction du thème des vacances, de la tranche d'âge et du rythme des enfants. Les animateurs mettent à profit leurs compétences, leur expérience et leur capacité d'encadrement pour proposer des activités ludiques et pédagogiques (ateliers créatifs, chants, jeux sportifs...). Nous attendons de l'équipe, qu'elle soit créative, active et participative dans chacun des moments d'animation.

### **Les sorties**

Dans le cadre de l'accueil de loisirs, des sorties peuvent être organisées en dehors de l'accueil. Elles ont pour objectif de permettre aux enfants de découvrir de nouvelles activités et de se familiariser avec d'autres espaces. Ces sorties peuvent avoir lieu au sein de la commune, dans les communes voisines ou vers d'autres structures. Chaque sortie nécessite un effectif suffisant d'animateurs pour encadrer les enfants conformément à la réglementation. Avant chaque sortie, les animateurs remplissent une « feuille de sortie » sur laquelle sont consignées la destination, la date et les horaires de départ et de retour, ainsi que la liste des enfants et l'effectif total. Un exemplaire est remis à la direction, tandis qu'un autre est conservé par un animateur, accompagné des fiches sanitaires des enfants et des contacts d'urgence, afin de les avoir à disposition durant toute la sortie.

**Attention :** les activités en plein air peuvent être reportées ou annulées en fonction des conditions météorologiques.

## 5.4. Le matériel pédagogique

Dans un Accueil Collectif de Mineurs (ACM), le matériel pédagogique joue un rôle essentiel dans la mise en place des activités et l'atteinte des objectifs éducatifs du projet pédagogique. Il doit être adapté aux besoins des enfants, à leur âge et aux objectifs des animations.

Il existe plusieurs types de matériel pédagogique :

- **Le matériel pour les activités manuelles et artistiques** (papier, carton, feutres, crayons, ciseaux, peintures...).
- **Le matériel pour les activités ludiques et pédagogiques** (jeux de sociétés, jeux de construction, marionnettes, instruments de musique...).
- **Le matériel pour les activités sportives** (ballons, cerceaux, cordes à sauter, tapis, chasubles, raquettes, filets...).
- **Le matériel pour les activités éducatives** (livres et supports pédagogiques adaptés à l'âge des enfants).
- **Le matériel numérique et audiovisuelle** (ordinateurs, vidéoprojecteurs, micros, sono...).

Le matériel est rangé dans un espace dédié, facilement accessible aux animateurs et sécurisé pour les enfants. Un inventaire est effectué régulièrement afin d'assurer la disponibilité et le bon état du matériel.

## 5.5. Les transports

Pendant les vacances, l'accueil de loisirs dispose d'un bus municipal de 37 places ainsi que de 2 minibus de 9 places pour les sorties. Ces véhicules sont conduits par des chauffeurs municipaux. L'ACM peut aussi faire appel à un transporteur avec chauffeur en cas de sortie impliquant un grand nombre d'enfants.

### Consignes de sécurité :

- Présentation des règles de conduite avant chaque départ (attacher sa ceinture, rester assis, respecter les consignes du conducteur et des animateurs)
- Comptage rigoureux des enfants avant chaque départ

L'organisation des transports est un élément essentiel pour garantir la sécurité des enfants et le bon déroulement des sorties.

## 5.6. Santé

Tout parent inscrivant son enfant à l'ACM, doit remplir une fiche sanitaire de liaison, conformément à la législation. Ce document recense les particularités sanitaires de l'enfant

(allergies alimentaire ou médicamenteuse, PAI...), les coordonnées des parents ainsi que les autorisations spécifiques (départ seul, personnes autorisées...). L'enfant ne doit pas être en possession de médicaments. En cas de traitement, les parents doivent remettre les médicaments à l'équipe de direction, accompagnés de l'ordonnance.

## **Pour les animateurs et la direction**

Chaque membre de l'équipe d'animation doit être à jour dans ses vaccinations et posséder un certificat médical valide. Les diplômes ou livret de formation (notamment pour les stagiaires) doivent être accessibles au bureau en cas de contrôle par les services officiels (SDJES, inspection du travail...).

## **Règlementation et démarche à suivre concernant les soins**

Chaque animateur doit avoir dans sa pochette les fiches sanitaires des enfants de son groupe, ainsi qu'un récapitulatif de la situation médicale et des allergies des enfants. Avant chaque sortie, l'animateur doit impérativement emporter une trousse de secours complète. La liste des éléments devant y figurer est affichée à l'infirmerie. En cas de blessure d'un enfant, l'animateur va administrer les premiers soins et remplir une fiche de suivi indiquant la date, l'heure, la nature des soins apportés ainsi que le nom de l'enfant et de la personne ayant effectué les soins.

**Les animateurs ne sont en aucun cas autorisés à administrer un médicament par voie orale ou inhalée**, sauf en cas de présentation d'une ordonnance médicale et avec l'accord explicite de la direction. **Seule la direction est habilitée à administrer certains médicaments sur prescription médicale.**

Certaines maladies contagieuses nécessitent l'éviction temporaire de l'enfant de l'accueil de loisirs. Une vigilance particulière doit être apportée aux symptômes évocateurs de maladie infectieuses.

## **Le change**

Les petits accidents sont fréquents en maternelle lorsque l'acquisition de la propreté n'est pas totalement maîtrisée. Dans ce cas, l'enfant est changé par un animateur ou une animatrice dans le respect de son intimité et avec bienveillance.

L'enfant est accompagné aux toilettes, idéalement lorsque celles-ci sont vides, afin de préserver son confort. L'animateur aide l'enfant à se déshabiller si nécessaire, place les vêtements souillés dans un sac plastique qui sera remis aux parents au moment de l'accueil du soir. Dans la mesure du possible l'enfant est encouragé à se nettoyer seul (avec des lingettes). Une fois propre il est aidé à se rhabiller si besoin.

**Un animateur ne peut jamais procéder seul à un change** : il doit être accompagné d'un autre adulte afin de protéger l'intégrité de chacun.

L'équipe de direction rappelle aux parents des enfants en maternelle de prévoir systématiquement un change complet dans le sac de leur enfant. Des vêtements de secours sont également disponibles, les familles sont tenues de les rapporter, propres, à l'accueil de loisirs.

## **Cahier d'infirmierie**

L'assistant sanitaire ou la direction tient à jour un cahier d'infirmierie, où sont reportées toutes les informations issues des fiches de soins présentes dans chaque trousse de secours. Ce cahier est régulièrement contrôlé et validé par la direction, afin d'assurer un suivi rigoureux des incidents médicaux. Il est accessible à l'infirmierie et peut être consulté en cas de besoin.

## **5.7. Sécurité**

### **Avant de quitter l'accueil**

L'animateur doit s'assurer de :

- Compter les enfants et vérifier leur présence à l'aide de la liste et des fiches sanitaires.
- Vérifier que chaque enfant porte une tenue adaptée à l'activité prévue.
- Avoir une trousse de secours complète, avec la liste des numéros d'urgence, ainsi que les PAI des enfants de son groupe (s'il en a).
- Prendre de l'eau en quantité suffisante.
- Être joignable avec un téléphone.

### **Les sorties à pied**

- Définir l'objectif, l'itinéraire, les horaires, et bien fermer l'accueil avant de partir.
- Respecter le code de la route : marcher sur le trottoir, traverser aux passages piétons et marcher à droite si aucun trottoir n'est disponible.
- Se déplacer en groupe avec un animateur en tête et un autre en fin de file.

### **Transport en bus**

- Tous les enfants et animateurs doivent être assis et attachés avec leur ceinture.
- Un double comptage des enfants est réalisé à la montée et à la descente du bus.
- Les animateurs se placent près des portes pour garantir la sécurité.
- Les animateurs se répartissent dans le bus pour assurer la surveillance.
- Les enfants malades sont placés à l'avant, avec des sachets en cas de besoin et leur gourde d'eau.

### **En cas d'accident**

- Prévenir immédiatement les pompiers et donner toutes les informations essentielles (lieu, problème, identité de la victime, numéro de téléphone).

- Informer la direction tout en restant calme pour éviter la panique dans le groupe.
- Prioriser l'appel aux pompiers : composer le 18 depuis un téléphone fixe ou le 112 / 15 depuis un portable.
- L'animateur qui appelle les secours devient l'unique référent avec eux jusqu'à leur arrivée.
- Un autre animateur rassure et éloigne le reste du groupe pour éviter l'affolement.
- Ne pas déplacer l'enfant blessé, mais signaler sa présence aux autres usagers, le rassurer et éviter qu'il ne s'endorme en attendant les secours.

## L'évacuation de l'accueil

- Un exercice d'évacuation est organisé en début de séjour pour tester et améliorer les réactions du personnel et des enfants.
- En cas d'alerte (incendie, risque extérieur, etc...), l'évacuation se fait dès le retentissement de l'alarme.
- Si l'alarme se déclenche, vous ne devez pas vous préoccuper de vos effets personnels ni de ceux des enfants. Les enfants doivent être rassemblés dans le calme, comptés et vérifiés via la liste pour s'assurer que personne ne manque à l'appel.
- Un animateur guide le groupe vers le point de rassemblement désigné.
- Il est impératif de vérifier que personne ne soit resté dans les locaux (toilettes, salles d'activités...).
- Pendant et après l'évacuation, il faut parler aux enfants, les rassurer et les calmer en cas d'angoisse ou de panique.

## 5.8. Hygiène

### Entretien des locaux

- Le personnel municipal est responsable du nettoyage général des locaux.
- Cependant, l'animateur doit impérativement nettoyer la salle après chaque utilisation en impliquant activement les enfants.
- Le rangement et l'hygiène des espaces utilisés doivent être assurés pour garantir un environnement sain.

### Alimentation et sécurité sanitaire

- La préparation, la livraison et la réalisation des repas et goûters sont confiées à **Sodexo**.
- Le personnel de cantine municipale est chargé de : la mise en place de la salle et du service des repas, de l'entretien et du nettoyage de la cuisine et des équipements alimentaires.

### Ateliers cuisine avec les enfants

Lors d'activités culinaires avec les enfants, les règles strictes d'hygiène doivent être respectées :

- **Utilisation d'un support propre** pour la préparation des aliments.
- **Traçabilité des ingrédients** : noter les dates de péremption et les numéros de lots, ou conserver les emballages des produits utilisés.
- **Entretien du poste de travail** ranger et nettoyer immédiatement après utilisation
- **Hygiène des enfants** : veiller à ce qu'ils se lavent les mains avant et après la manipulation des aliments.
- **Conservation des échantillons** : garder une portion de toute nourriture transformée pour assurer un suivi en cas d'intoxication alimentaire.

## Gestion des régimes alimentaires spécifiques

- Un réfrigérateur est spécialement réservé aux repas des enfants bénéficiant d'un PAI alimentaire (Projet d'Accueil Individualisé)
- Ces repas doivent être clairement identifiés et stockés dans des conditions optimales pour éviter toute contamination.
- Une vigilance particulière doit être portée aux allergies afin d'éviter tout risque pour la santé des enfants concernés.

## 6. Les règles de vie

Les règles de vie ont pour but de structurer la vie en collectivité en offrant des repères clairs sur :

- **Les droits et les devoirs de chacun**, pour un cadre respectueux et bienveillant.
- **Les codes de politesse et de vie sociale** : dire bonjour, au revoir, s'il vous plaît, merci, etc.
- **Le respect des autres et du matériel**, pour garantir un climat serein et agréable.

Dès le début, l'équipe pédagogique amène les participants à réfléchir ensemble sur ces règles :

- Elles sont listées et partagées avec tout le groupe.
- Les sanctions en cas de non-respect sont définies collectivement.
- L'équipe d'animation montre l'exemple et veille à leur application quotidienne.

## Les repas, un moment de partage et de calme

Avant chaque repas ou goûter, les animateurs doivent veiller à plusieurs points essentiels :

- **Hygiène** : lavage des mains obligatoire pour tous avant de passer à table.
- **Tenue adaptée** : les casquettes, bonnets et chapeaux sont interdits à table.
- **Politesse et respect** : un comportement respectueux envers le personnel de cantine exigé.

- **Accompagnement des enfants :**
  - L'animateur mange avec les enfants pour favoriser l'échange et l'apprentissage des convenances et d'une bonne tenue.
  - Il encourage la découverte des aliments en goûtant avec eux, mais sans jamais les forcer.
  - Il respecte les différences d'appétit et les préférences alimentaires de chacun.
- **Après le repas :** les enfants doivent être impliqués dans le rangement de la table et le nettoyage de leur espace.
- **Ambiance :** le repas doit rester un temps calme et convivial, sans agitation ni bruit excessif.

## Hygiène et entretien des sanitaires

- Maintenir les lieux propres en permanence.
- Chaque enfant doit **se laver les mains après chaque passage aux toilettes.**
- **Les sanitaires ne sont pas un espace de jeu**, les enfants ne doivent pas y rester sans raison.
- Tout problème constaté (panne, fuite, manque de savon, etc.) doit être signalé immédiatement.

## Entretien des locaux et des espaces extérieurs

- Après chaque activité, il est essentiel de **laisser les lieux propres** et en bon état.
- **Les enfants doivent être impliqués** dans le rangement et le nettoyage (ex : ramassage des papiers, rangement des jeux).
- Dans la cour, **les ballons et autres équipements doivent être rangés** après utilisation.
- Un ramassage collectif peut être organisé pour garder un environnement propre.

## Sécurité et utilisation des espaces de jeu

- **Les lieux de jeux extérieurs doivent être sécurisés :** vérifier l'absence d'objets dangereux (verre cassé, déchets tranchants, etc.).
- L'animateur doit s'assurer que **l'espace est laissé propre après utilisation** et prévoir un sac poubelle si nécessaire.

## Tenue vestimentaire adaptée

- Tous les membres de l'équipe doivent porter **une tenue appropriée** à leurs fonctions :
  - Chaussures fermées pour plus de sécurité.
  - Pas de casquette à l'intérieur.
  - Éviter les vêtements inadaptés (minishorts, mini-jupes, t-shirts à messages inappropriés, crop top).
- Il est important de rappeler aux enfants de porter **une tenue adaptée aux activités** prévues (ex : sport, peinture, sortie en extérieur, etc.).

## Objets personnels et téléphones

- **Les enfants ne doivent pas apporter d'objets personnels** (MP3, téléphones, jouets de valeurs, etc.).
- En cas de perte, vol, casse, **l'accueil décline toute responsabilité.**
- **Les animateurs doivent garder leur téléphone uniquement pour des raisons professionnelles** (urgence, contact avec la direction).
- **Les enfants n'ont pas accès aux écrans des animateurs et il est interdit de prendre des photos des enfants avec un téléphone personnel.**

## Tolérance zéro face à la violence

- **Aucun acte violent**, qu'il soit **verbal, physique ou psychologique**, n'est toléré.
- En cas de violence entre enfants ou envers un adulte, **des sanctions seront appliquées** (avertissement, exclusion temporaire ou définitive).
- **Tout adulte adoptant un comportement violent s'expose à des sanctions disciplinaires et/ou légales.**

## Interdiction des substances illicites

- **L'alcool, les drogues et toute autre substance interdite sont strictement prohibés** dans l'accueil de loisirs et lors des activités.
- Seules **les boissons sans alcool sont autorisées.**

## Respect des horaires et ponctualité

- **Les animateurs doivent être présents à 7H30 ou 8H**, selon l'organisation mise en place.
- **Le respect des horaires est primordial** pour assurer une bonne gestion des activités et une image professionnelle de l'accueil de loisirs.
- En cas de retard ou de problème de transport, **la direction doit être avertie immédiatement.**
- **Les parents, sont également tenus de respecter les horaires d'accueil.**

# 7.Évaluation

## 7.1. Retour des enfants

Les bilans de fin de journée, appelés « réunion des copains », offrent un moment d'échange sur le déroulement de la journée. Ils permettent aux enfants d'exprimer leur ressenti vis-à-vis des activités, des sorties et des temps de vie collective. Ces échanges favorisent un dialogue constructif et aide les animateurs à ajuster les propositions en fonction des attentes et des besoins des enfants.

En plus d'évaluer la pertinence des activités au regard des objectifs pédagogiques et du thème des vacances, ces temps d'échange servent également à rappeler les règles de vie et à ajuster les pratiques d'animation pour garantir un environnement toujours plus agréable et sécurisé.

## 7.2. Retour des parents

Les parents jouent un rôle clé en tant qu'observateurs extérieurs de l'accueil de loisirs. Leurs retours sont précieux, car ils reflètent la perception qu'ils ont du bien-être et de l'épanouissement de leur enfant au sein de la structure.

Les échanges entre parents et animateurs permettent d'identifier d'éventuels points d'amélioration et de renforcer la relation de confiance entre les famille et l'équipe pédagogique. En recueillant leurs impressions et suggestions, nous pouvons adapter nos pratiques pour répondre au mieux aux attentes des enfants et de leurs parents. De plus, ces échanges permettent aux parents d'être informés sur le comportement de leur enfant en groupe.

# 8. Conclusion

L'équipe d'animation s'engage à répondre aux besoins des enfants en leur offrant un cadre bienveillant, structurant et stimulant. Grâce à une écoute attentive et une adaptation continue, nous veillons à créer un environnement où chaque enfant peut s'épanouir, développer son autonomie et apprendre à vivre en collectivité.

L'évaluation continue de nos pratiques, à travers les retours des enfants et des parents, nous permet d'améliorer sans cesse la qualité de l'accueil et des animations proposées.

Le succès de ce projet se mesure avant tout à la joie et au bien-être des enfants au sein de l'accueil de loisirs. Un enfant qui revient avec le sourire, qui partage ses expériences et qui évolue positivement dans son comportement et ses apprentissages est la plus belle réussite que nous puissions espérer.

Nous restons engagés dans cette mission et continuerons à mettre en place des actions visant à enrichir l'expérience de chaque enfant, en leur offrant des souvenirs mémorables et des apprentissages précieux pour leur avenir.